

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 novembre 2024 soit adopté en ajoutant le point suivant :

6.3. Nomination d'un inspecteur adjoint à l'application du règlement de contrôle intérimaire sur les éoliennes de la MRC des Maskoutains